



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'urbanisme et au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Compte-rendu du Conseil d'Administration du samedi 18/03/2023

Début du C.A. 9h

Membres du CA présent(e)s : Maryse ARDITI, Paulette BARBE, Christine BLANCHARD, Philippe CAZAL, Dominique CLEMENT, Christian CREPEAU, Jean- Eric DHEU, Christine FASQUELLE, Françoise RECAMIER, Christine ROQUES, Jean-Luc THIBAUT, Catherine VERGER-VIALA, Lucette ZELLER.

Membres du CA excusés : Jean-Louis ESCUDIER.

Membre du C.A. absent : Michel BERNARD.

Merci à tous les adhérent(e)s qui se sont excusé(e)s

➤ **Point sur l'avenir d'ECCLA et sur les 2 réunions à ce sujet ayant lieu début 2023.**

A l'Assemblée Générale 2022, Maryse (Présidente) et Christine R. (Secrétaire) ont fait part de leur volonté de passer la main d'ici 2 ans. Afin de préparer ce passage de relais dans les meilleures conditions, le Bureau d'ECCLA a donc invité l'intégralité ses adhérent(e)s à 2 réunions de réflexion sur l'avenir de l'association. Elles ont eu lieu les 03 et 10/02/23.

Lors de ces 2 rencontres a été mis en avant la nécessité d'une implication plus forte des membres dans les nombreuses réunions dans lesquelles ECCLA est représentée. Après discussions, le poste de secrétaire couplé avec la mise à jour du Site Internet dont elle a la charge ne semblent pas simples à remplacer car nécessitant beaucoup de disponibilité.

Christine R. fait part de sa décision de continuer « *un peu plus ...* » sur ce poste afin de ne pas mettre en difficulté ECCLA mais elle demande vraiment un très rapide passage de relais au moins sur les réunions concernant les espaces naturels auxquelles elle participe.

Des contacts ont été pris avec la Ruche associative et l'INESS pour chercher un emploi au moins à mi-temps mais les finances d'ECCLA ne permettent pas dans l'immédiat la pérennisation d'un emploi. A voir du côté du mécénat d'entreprises, sponsors, CAE, contrat civique ?

➤ **Préparation de l'AG Extraordinaire d'ECCLA avec le projet des modifications des statuts (en P.J.) du 13/05/23.**

Une modification/simplification des statuts datant de 2007 a paru nécessaire lors des 2 réunions sur l'avenir d'ECCLA. Vous trouverez en P.J la version modifiée de ces statuts travaillée lors de ce C.A. du 18/03/23 qui sera proposée au vote lors de l'A.G.E. L'A.G.E. 2023 débutera par un temps d'accueil de 9h à 9h30, et sera suivie par l'examen des modifications de statuts (en P.J.) et un vote.

ECCLA précise qu'un **quorum des votes est nécessaire lors des A.G.E** et remercie par avance ses adhérents de bien vouloir **envoyer leurs pouvoirs signés et datés mais sans remplissage nominatif** car chaque adhérent présent lors du vote ne peut pas prendre plus de 2 pouvoirs à son nom.

➤ **Préparation de l'A.G ordinaire d'ECCLA du 13/05/23.**

Elle suivra l'A.G.E. avec les points habituels de présentation des différents rapports 2022/2023 : moral, annuel d'activités, financier d'ECCLA et de leurs votes après discussion. Puis, après le point presse de fin de matinée et le repas partagé, l'AG reprendra à 14h à 16h avec une discussion sur l'avenir et les perspectives d'ECCLA. Ensuite, aura lieu le C.A. avec élection du Bureau. Fin de l'A.G. à 16h30

➤ **Point sur les enquêtes publiques dans l'Aude (photovoltaïque, concessions plages de Leucate, usine d'hydrogène à Port La Nouvelle).**

- *Installations photovoltaïques* : Plusieurs projets ont été soumis à EP : Badens (avis favorable sous réserve de la prise en compte effective des recommandations de la MRAe), Alzonne (avis favorable sous réserve de respecter scrupuleusement les recommandations de la MRAe), Lasbordes (avis défavorable pour cause de consommation de terres agricoles et de grave atteinte aux paysages agraires), Tournissan et Ribaute 2 (avis défavorable pour cause de consommation excessive d'espaces naturels). D'autres EP sont ouvertes.

- *PLN usine d'hydrogène* : Usine Seveso seuil bas car la Mairie de PLN est contre le seuil haut qui signifie une usine encore plus dangereuse. L'Etude de danger était confidentielle et donc pas dans le dossier de l'enquête publique. Mais il avait été demandé une contre-expertise de l'étude de dangers à L'INERIS. Il a donné une première fois un avis négatif, puis une seconde fois sur la seconde version de l'étude et seule la 3ème version a été considérée comme acceptable. ECCLA a fait remarquer que le porteur de projet est spécialiste des ENR, mais pas spécialiste des risques industriels Pas de risques mesurés à la hauteur des enjeux ECCLA donne un avis négatif Le commissaire donne un avis favorable avec préconisations. <https://www.eccla-asso.fr/21-04-23-enquete-publique-usine-hydrogene-pln/>

- *Concessions de plages sur la commune de Leucate* : Il s'agit du renouvellement des sous concessions de plages attribuées par l'Etat à la commune pour 12 ans. Au vu des importants enjeux environnementaux, notamment sur les Espaces naturels Remarquables (Mouret et Coussoules) ECCLA donne un avis négatif : <https://www.eccla-asso.fr/14-03-23-participation-deccla-a-lep-concernant-le-renouvellement-des-concessions-de-leucate/>

➤ **Point sur les thématiques traitées par ECCLA depuis le dernier C.A. du 03/12/22 :**

- *Les réunions mensuelles* : CDPENAF, et CODERST ainsi que CDNPS se sont déroulées sans sujets donnant lieu à objections particulières.

RAPPEL : La présence d'ECCLA au CESE de l'Aude

Maryse est nommée par la Présidente du CD au titre des personnalités qualifiées et Christian entre au titre d'ECCLA et est élu au bureau. Le CESE peut s'autosaisir de sujets d'intérêt départemental, mais doit aussi répondre à des demandes du CD. <https://www.eccla-asso.fr/13-06-22-presence-deccla-au-cese-audois/>

- *Chasse palombes et demande de participation à la Commission Départementale Chasse* :

RAPPEL : Suite à la plainte déposée par « One Voice » et au procès gagné devant le Tribunal, le Préfet de l'Aude a dû suspendre par AP du 25/02/22 la destruction du pigeon ramier comme nuisible pour la période du 25/02 au 30/03/22.

En prévision du nouvel arrêté de prolongation 2022/2023, ECCLA a fait un état des lieux des « dégâts » effectués dans l'Aude par cette espèce. ECCLA avec FNE-LR est hostile au classement du pigeon ramier en ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts...) sur tout le département, les zones Littoral, Montagne Noire et Corbières n'étant pas ou peu concernées par les dégâts occasionnés aux cultures et elle considère qu'il y a lieu de surseoir à la signature de cet arrêté à venir. <https://fne-languedoc-roussillon.fr/2022/12/01/communiqu-eoliennes-la-cour-de-cassation-condamne-edf-pour-destruction-doiseaux-menaces/>

Il semble que la Fédération de Chasse n'ait pas les mêmes évaluations... Résultat : Le Préfet a signé fin février un A.P. autorisant la chasse palombes en mars... La suite à donner pour l'année prochaine reste donc à définir sur la faisabilité d'un dossier de contentieux sur le fond ...

Dominique insiste vraiment sur le fait qu'il ne faut pas confondre les pigeons domestiques sédentaires effectuant réellement des dégâts sur les cultures notamment sur les plaines du Lauraguais et les pigeons migrateurs du littoral victimes principales de cette chasse.

ECCLA a fait un courrier pour demander à faire partie de la Commission départementale de la Chasse (CDCFS) de l'Aude. Christian et Dominique sont volontaires pour y représenter ECCLA si on est accepté. Aucune réponse à ce jour

- *Charte ZNT et demande de participation au Comité de suivi* :

ECCLA a fait un courrier en septembre 2022 pour demander de faire partie du Comité de Suivi de la Charte phytosanitaire du département de l'Aude. Le Préfet répond en octobre 2022 qu'il va en parler au Président de la Chambre d'Agriculture... Toujours en attente d'une réponse concrète, ECCLA renvoie un courrier en Préfecture le 28/02/23. A suivre...

ECCLA a engagé un stagiaire pour travailler sur les riverains proches des cultures traitées et qui sont donc concernés par les ZNT. L'idée est a) d'identifier les villages les plus à risque en croisant la carte de l'artificialisation des sols (qui correspondent aux villages qui ont développé de très nombreux lotissements pris sur les terres agricoles) et la

carte Adonis-Solagro du taux d'utilisation des pesticides par communes ; b) d'utiliser la donnée Cartobio et le Géoportail pour identifier les lotissements les plus à risque vis-à-vis des épandages de produits sanitaires toxiques.

- **CLI et Observatoire ORANO** : RAPPEL : Attention à ne pas confondre : la CLI ne concerne que l'Installation Nucléaire de Base et l'Observatoire qui concerne toute l'usine est lié à l'aspect SEVESO et à la CSS (Commission de Suivi de Site), même si parfois les sujets se chevauchent. Mais il existe bien 2 assemblées différentes constituées de façon différentes.

L'Observatoire a rendu son 5ème rapport sur les résultats et mesures de l'année 2021. Par ailleurs les associations qui avaient mis AREVA au Tribunal pour insuffisance de l'étude d'impact ont en partie gagné. Le Tribunal donne un an à AREVA pour compléter l'étude d'impact et refaire une Enquête Publique. Enfin L'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) a lancé une étude de site très approfondie (durée 3 ans) pour mieux mesurer l'impact du site sur la radioactivité ambiante. Cette étude nécessite la collaboration d'une centaine de foyers locaux.

APPEL : Si vous habitez à moins de 10KM de l'usine que vous mangez des produits de votre jardin, faites-vous connaître auprès d'ECCLA pour participer à cette étude

- **Débat avec ECCLA/ IRSN** : Début avril 2023, ECCLA organisera un débat avec pour objectif une explication sur la fonction de l'Observatoire au Palais du Travail. Maryse y interviendra comme co-animatrice de l'Observatoire Orano - Malvési pour y présenter les travaux de l'Observatoire des rejets du site. L'IRSN y présentera son programme de recherche sur le site Orano – Malvési.

- **Eolien commercial en mer** : La première phase de l'appel à manifestation d'intérêt est finie. 13 groupes ont été retenus par l'Etat pour la suite, à savoir participer au dialogue concurrentiel. Nous avons été contactés par plusieurs groupes pour les rencontrer.

Avec FNE LR, nous avons pris la décision de pas les rencontrer avant l'élaboration du cahier des charges et nous avons écrit un texte sur ce que nous souhaitons. Il a été envoyé à l'Etat et aux 13 groupes retenus. L'Etat a organisé une réunion publique à Narbonne en décembre pour faire le point de l'avancement des travaux et des études.

- **Golf de Fontiers Cabardès** : FNE-LR et ECCLA ont fait un recours contre le PLU de Fontiers cabardès qui inclut un ensemble de 150 ha pour le golf et les constructions autour.

- **Lafarge** : Fin décembre 2022, la veille de Noël, un énorme nuage de poussières noires collantes a envahi la cité des Mouettes. L'Etat est intervenu et a fait un PV de mise en demeure. Mais ce genre d'incident se reproduit bien trop souvent.

- **Sécheresse** : La situation est absolument catastrophique dans les Pyrénées Orientales. Certaines communes sont déjà en manque d'eau potable. La situation approche du côté audois <https://fne-languedoc-roussillon.fr/2022/11/29/dmb-tet/>

- **EnR agrivoltaïque**. C'est la ruée sur les terres agricoles. Les promoteurs de l'agrivoltaïque font le siège des exploitations agricoles et présentent des projets de plus en plus grands et farfelus. Le dernier en date est le méga projet de Total Energies dans la Piège.

➤ **Point sur le fonctionnement et la refonte du site Internet et sur les actualités de Facebook et sur un projet de lettre d'information sur les actualités d'ECCLA.**

- **Le site Internet** : Il a été enfin remanié, quelques ajustements sont encore en cours. Il est plus fonctionnel, interactif, rapide et agréable. Il est non seulement un moyen d'information sur l'actualité récente d'ECCLA mais il aussi est la mémoire d'ECCLA car vous pouvez y retrouver toutes les actions d'ECCLA depuis 2005. Sa fréquentation reste très bonne. Le nouveau site d'ECCLA attend donc votre visite, n'hésitez pas à nous faire connaître vos avis et /ou remarques par mail.

- **Facebook** : Les publications deviennent plus fréquentes et le nombre d'abonnés augmente régulièrement. Ils sont 357 actuellement, suscitant des réactions essentiellement positives.

- Le bureau d'ECCLA, a décidé de produire régulièrement des « Lettres d'Informations » sur les thématiques abordées dans les actions d'ECCLA. 2 sont déjà parues rédigées par Christian : le premier numéro porte sur la biodiversité et le second sur les ENR. Vous pouvez les retrouver : <https://www.eccla-asso.fr/bulletin/>

➤ **Point sur FNE LR**

- A noter que la Fédération audoise Aude-Claire qui se situe dans les Hautes corbières vient d'adhérer à FNE-LR. ECCLA s'en félicite.
- FNE LR s'appelle désormais FNE Occitanie Méditerranée, soit FNE OcMed
- FNE OcMed a gagné le procès contre l'Etat dans les P.O. car il laissait moins de la moitié du strict minimum d'eau dans la Tet, ce minimum résultant d'une étude complète du volume prélevable. Mais cela a déclenché une bronca chez les agriculteurs déjà soucieux du niveau de sécheresse. FNE OcMed a été fortement attaquée par les agriculteurs à chaque réunion, avec pressions sur la région pour retirer les subventions
- N'hésitez surtout pas à aller visiter le site de FNE LR <https://fne-languedoc-roussillon.fr> Il y recense toutes ses actions sur le territoire du Languedoc Roussillon. Et également à vous servir du site de recensement des « Sentinelles de la nature »

<https://sentinellesdelanature.fr/signaler/>

<https://fne-languedoc-roussillon.fr/2023/03/16/sentinelles-de-la-nature-campagne-ici-commence-la-mer/>

- *Journée de formation à Montpellier : 07/12/22, Eaux usées, eau potable : quels enjeux pour la gestion locale de l'eau ?* <https://fne-languedoc-roussillon.fr/wp-content/uploads/2022/12/Programme-journee-dechange-2022-V6-1.pdf>

➤ **Questions diverses :**

- *Perturbateur endocrinien* : Christine F. a été contactée par un salarié du CD qui souhaite connaître les territoires audois qui pourraient être impactés par des perturbateurs endocriniens. Maryse a aussi été contacté par lui. A suivre.
- *Biodiversité/destructions des espaces naturels sous pression de la fréquentation touristique* : Dominique souligne les problématiques croissantes impactant la biodiversité dans les espaces naturels qu'ils soient protégés ou non. Elle est induite par la sur-fréquentation des lieux (VTT, vélos électriques, marcheurs, chiens non tenus en laisse, ...).

Vouloir toujours plus attirer de touristes sur ces fragiles espaces naturels sans une information et sans une gestion réelle est une aberration. Cette sur-fréquentation conduira à terme à une réelle destruction de ces espaces naturels extrêmement sensibles. Christine R. partage totalement cette analyse qu'elle dénonce depuis longtemps mais sans succès auprès de toutes instances qu'elles soient départementales ou locales.

RAPPEL

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'ECCLA est fixée au 13/05/2023 de 9h à 10h.

L'Assemblée Générale d'ECCLA est fixée au 13/05/2023 à partir de 10h.

Merci de bien vouloir noter ces dates sur vos agendas

Narbonne, le 02/05/2023

P.J. : 1

La Secrétaire d'ECCLA, Christine Roques

